



Démission - préavis - peut-on poser des CP?

Par **BACKERwilliam**, le **07/12/2015** à **17:02**

Bonjour,

J'ai deux petites questions dont je ne trouve réponses.

1-Un salarié qui démissionne :

- dont la convention collective prévoit un préavis de 1 mois de date à date
- dont l'employeur n'accepte pas une dispense pas le préavis

Peut-il poser des jours de congés payés lors de ce préavis?

(ex : il lui reste 15jours de CP, il souhaite les poser pour rester le moins longtemps dans l'entreprise)

2-Qu'est-ce que l'indemnité de préavis?

Bien le merci

Par **P.M.**, le **08/12/2015** à **09:06**

Bonjour,

Une fois le préavis commencé, aucune des deux parties ne peut imposer à l'autre la prise de congés payés et lorsqu'ils sont prévus avant son début et qu'ils tombent pendant cette période, normalement, ils en prolongent le terme...

L'indemnité de préavis c'est lorsqu'il y a rupture du contrat de travail sans exécution du préavis parce que le salarié refuse de l'exécuter ou parce que l'employeur dispense le salarié de l'effectuer...

Par **BACKERwilliam**, le **08/12/2015** à **09:34**

Bonjour PM

Et merci bien de la réponse.

Auriez-vous, éventuellement, un article, texte de loi qui appuierait vos dires?

Je suis curieux de connaissance.

Bien le merci de votre retour.

Par **P.M.**, le **08/12/2015** à **11:57**

Je vous propose [ce dossier...](#)

Par **BACKERwilliam**, le **09/12/2015** à **12:23**

Bonjour,

Et bien le grand merci pour le dossier,

Vous souhaitant une agréable journée